



L'ÉCOLOGIE CITOYENNE avec Corinne LEPAGE
Ex-Ministre de l'Environnement

CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC SUR LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A12

En tant que mouvement politique d'environnement et de développement durable, **Cap21** souhaite alerter la commission particulière (CPDP) sur l'impact de la pollution routière au niveau de la santé publique.

Le ministère de l'Équipement et des Transports a saisi le Conseil National du Débat Public pour recueillir les éléments et les informations qui permettront de décider du prolongement de l'autoroute A12 dans les Yvelines.

Cet axe permettrait une liaison MADRID / BRUXELLES via Montigny à l'horizon 2020.

Ce projet aura pour conséquence une augmentation très importante de la circulation de camions transeuropéens d'après les chiffres donnés par la DDE.

Le débat public prend fin le 16 juin et il est essentiel d'informer la population sur l'impact qu'aura ce projet en terme de pollution atmosphérique et de santé publique !

Quels sont les principaux polluants incriminés dans la pollution atmosphérique ?

Les polluants gazeux tout d'abord :

- Le monoxyde et le dioxyde d'azote.
- En France, le secteur des transports est responsable de plus de 70 % des émissions ; les véhicules qui ne sont pas équipés de pots catalyseurs sont le plus souvent en cause.
- Le « mauvais ozone » produit par les oxydes d'azote et les hydrocarbures émis par les voitures. La circulation routière en produit des quantités considérables et il a été démontré que la pollution gazeuse est souvent plus importante dans les régions rurales proches des axes routiers que dans les villes elles-mêmes ; l'atmosphère joue le rôle de vecteur et les polluants se propagent très vite et parcourent des distances de plus en plus grande ; souvenons nous de la mobilité du nuage de Tchernobyl à travers une grande partie de l'Europe !
- Les hydrocarbures et plus particulièrement le benzène associé à l'évaporation des gaz d'échappement du trafic routier !
- Mais aussi les polluants particuliers, qui proviennent essentiellement des transports ; les particules les plus fines étant émises par certains moteurs diesels !

Quels seraient les risques de cette pollution atmosphérique accrue si un tel projet se concrétisait !

Tout d'abord il faut savoir que Montigny se trouverait en première ligne, et les riverains seraient très exposés aux nuisances dues à l'augmentation du trafic.

Selon le tracé envisagé, on voit que les établissements scolaires, groupe scolaire Jules Verne, Collège la Couldre, Groupe scolaire Charles Péguy, et les centres sportifs seraient à, en moyenne, entre 100 et 300 mètres maximum de l'autoroute.

D'autres communes ne seront pas épargnées, en particulier Trappes, Le Mesnil et la Verrière.

Or, il est maintenant parfaitement démontré que vivre ou avoir son école près des grands axes de circulation augmente de façon considérable le risque d'avoir des problèmes respiratoires.

Rappelons que 50 % des maladies respiratoires sont dues à la pollution atmosphérique ! Aujourd'hui, en France, 20 % de la population est allergique et que 2000 décès sont enregistrés par an dont 150 à 300 chez les adolescents et les enfants ! Chaque année, l'asthme est en recrudescence, et responsable de 840 000 hospitalisations, et qu'un enfant sur 7 est asthmatique.

Deux études récentes Française et suisse ont démontré que lorsque la distance augmente de 100 mètres par rapport à un grand axe de circulation, les symptômes respiratoires diminuent de plus de 10 % !

De plus, les différents projets de tracés spécifiques prévoient des échangeurs à la hauteur des Avenues du Général Leclerc et de Kierspe.

Or, savez vous que l'impact du trafic de l'échangeur peut-être encore identifiable sur les niveaux de dioxyde d'azote jusqu'à 400 mètres du centre de cette infrastructure !

Il faut savoir également que la pollution est souvent beaucoup plus importante en amont de la structure polluante, en raison des vents dominants.

Le cas de la ville de Rambouillet est exemplaire de ce point de vue, puisque la concentration en ozone est 17 fois plus forte qu'à Paris, et cette situation risque donc encore de s'aggraver !

Rappelons que la pollution atmosphérique, par le biais des particules fines joue également un rôle dans la surmortalité cardiovasculaire.

De nombreuses études ont mis en évidence un risque de décès cardiorespiratoires 2 fois plus élevé chez les personnes résidant près d'une grande route, après ajustement pour l'âge, le sexe et le tabagisme.

Autant d'arguments pour opter pour un réaménagement de la N10 et pour le ferroutage en ce qui concerne le trafic des poids lourds.

On nous objectera le coût très élevé que constituerait un transport par le rail des poids lourds trans-européens.

Mais tout est affaire de choix politique !

Savez vous qu'en 1995, En France, le coût de la pollution atmosphérique pour la santé humaine était déjà évalué à plus de 50 milliards de francs (7,6 milliards d'euros).

L'une des premières mesures phares en terme de diminution de la pollution atmosphérique et d'amélioration de la santé humaine consiste à mettre un terme à l'avantage forcené donné à la route sur le rail, mesure qui se généralise dans de nombreux pays européens.

Docteur BEJEAN LEBUISSON

Conseillère Municipale à Suresnes

Déléguée **Cap21** pour Suresnes, Rueil et Saint Cloud

12 rue de la Procession

92150 SURESNES

01 47 72 10 45



Cap21 National :

Site internet : www.cap21.net / Téléphone : 01 44 30 07 21

Cap21 île de France :

Site internet : <http://idf.cap21blog.com/>

Cap21 Yvelines :

François VISSAC au 01 30 55 16 06 après 19 heures en semaine ou le week-end

Courriel: vissac@cegetel.net

Cap21 soutient les collectifs www.sauvonslesyvelines.com et www.a12non.org